



Minitel, poste S63, Amarys : et si vous louiez encore un terminal ?

Il existe, sur certaines factures télécom d'entreprises et de collectivités, des lignes qui ne devraient plus y figurer depuis longtemps : une **location de terminal** facturée quelques euros par mois, sans objet identifiable — vestige d'un Minitel dont le service a fermé en 2012, d'un poste analogique loué dans les années 1980 et disparu depuis dans un déménagement, ou d'un terminal d'une gamme historique. Quelques euros par mois, c'est peu ; sur vingt ou trente ans et sur plusieurs lignes, cela devient une somme — et surtout le symptôme d'un parc jamais audité. Voici comment repérer ces lignes, y mettre fin, et ce qu'on peut raisonnablement espérer récupérer.

Pourquoi ces locations survivent

La mécanique est toujours la même. Un terminal était loué à l'opérateur historique — c'était le modèle courant avant la libéralisation : on ne possédait pas son téléphone, on le louait avec la ligne. Puis l'organisation a déménagé, changé de standard, jeté le matériel ou l'a laissé dans un placard, sans jamais résilier la ligne de location, qui n'a besoin de personne pour continuer. Côté facture, elle se fond dans un libellé technique parmi vingt autres ; côté opérateur, rien ne déclenche d'alerte : un contrat de location actif est un contrat de location actif. C'est le même mécanisme d'oubli que celui décrit dans [les usages oubliés](#) et [les liaisons louées de niche](#).

Comment les repérer sur la facture

Demandez une facture **détaillée** (le récapitulatif ne suffit jamais) et cherchez, dans les rubriques d'abonnement, tout libellé contenant les mots **location**, **terminal**, **poste**, **matériel** ou une référence de modèle qui ne vous évoque rien. Deux indices renforcent le soupçon : un montant **stable depuis des années** et faible (quelques euros), et l'absence de correspondance avec un équipement identifiable sur site. Si votre organisation dispose d'un accès à l'espace client, l'inventaire des équipements rattachés à chaque ligne y figure généralement ; sinon, demandez à l'opérateur l'[état complet de votre parc](#), qui liste les services

actifs, locations comprises.

La démarche, en quatre étapes

- **1. Documenter** : rassemblez les factures disponibles (idéalement plusieurs années), isolez la ligne concernée, notez le libellé exact, le montant mensuel et la date la plus ancienne à laquelle vous pouvez la retracer.
- **2. Demander l'arrêt par écrit** : adressez une demande de résiliation de la location au service client, en recommandé si l'enjeu le justifie. C'est l'étape qui arrête l'hémorragie — faites-la **d'abord**, sans attendre l'issue de la réclamation.
- **3. Régler la question du matériel** : si vous possédez encore le terminal, l'opérateur peut demander sa restitution ; s'il a disparu depuis longtemps, indiquez-le explicitement dans votre courrier et demandez la solution applicable (restitution impossible, éventuelle indemnité forfaitaire).
- **4. Demander une régularisation** : dans le même courrier, formulez une demande motivée de remboursement des sommes facturées pour un service sans objet, en joignant les justificatifs.

Peut-on espérer un remboursement rétroactif ?

Soyons précis, car c'est là que les attentes se déçoivent. Trois réalités encadrent la réponse. D'abord, **le contrat existait** : l'opérateur a facturé une prestation prévue au contrat, que vous n'avez pas résiliée — ce n'est juridiquement pas une facturation indue au sens strict, ce qui limite la portée d'une réclamation. Ensuite, **la prescription** borne en tout état de cause la période sur laquelle une action peut porter : on ne remonte pas à l'origine du contrat, même s'il date de trente ans. Enfin, en pratique, l'issue la plus fréquente est un **geste commercial** portant sur une période limitée — souvent quelques mois à quelques années — plutôt qu'un remboursement intégral. Le rapport de force joue en votre faveur si la prestation était manifestement sans objet (service fermé, matériel restitué) et si vous documentez soigneusement.

En cas de refus ou d'absence de réponse, deux voies : le **médiateur des communications électroniques** (gratuit, après recours internes épuisés) — la même mécanique que celle décrite dans [nos recours face à une ligne non réparée](#) —, et, pour les montants significatifs, l'avis d'un conseil juridique. Pour une collectivité ou une entreprise, la question se pose aussi en termes de régularité comptable : une dépense sans contrepartie identifiée mérite une trace écrite de la démarche.

La vraie leçon : ce n'est jamais une ligne isolée

Quand une location fantôme apparaît, elle est presque toujours accompagnée : options d'un autre âge encore facturées, lignes dormantes, services souscrits pour un besoin disparu. C'est pourquoi la découverte d'un terminal loué doit déclencher non pas une réclamation isolée, mais **une revue complète du parc** — l'exercice décrit dans [lignes actives ou dormantes](#). La fin du cuivre est le moment idéal pour la mener : chaque ligne doit de toute façon être examinée avant sa fermeture, et le ménage se fait une bonne fois.

En synthèse

- Cherchez les libellés **location / terminal / poste / matériel** sur une facture détaillée : montant faible, stable, sans équipement identifiable.
- **Résiliez d'abord** par écrit, réclamez ensuite — l'inverse coûte des mois de facturation supplémentaires.
- Le remboursement rétroactif intégral est peu probable ; visez un geste commercial documenté, médiateur en cas de blocage.
- Une location fantôme en cache d'autres : profitez de la fin du cuivre pour la revue complète du parc.

Cet article décrit une démarche générale à visée d'information et ne constitue pas un conseil juridique. Les suites d'une réclamation dépendent des contrats en vigueur, des justificatifs disponibles et des règles de prescription applicables ; pour un enjeu significatif, faites-vous accompagner.

Pour aller plus loin

- [Les oubliés de la fin du cuivre : liaisons louées et services de niche](#)
- [Lignes actives ou dormantes ? Les services opérateurs pour auditer son parc](#)
- [État du parc de lignes : quelles informations les opérateurs peuvent fournir](#)
- [Rationaliser un parc multi-opérateurs : sources d'économies](#)

Envie de savoir ce que vous payez sans le savoir ?

AILERYS Conseil relit vos factures ligne à ligne, identifie les services sans objet et prépare les démarches de régularisation.

[Échanger avec un expert : https://finducuire.info/contact/](https://finducuire.info/contact/)

À lire aussi dans ce dossier

- [La machine à affranchir et autres usages oubliés](#)
- [Auditer son parc cuivre : par où commencer](#)
- [Négocier son contrat télécom : les points de vigilance](#)
- [La fin du RTC : ce que ce sigle recouvre vraiment](#)

Article révisé le 29 septembre 2026 par FinduCuivre.info

[*https://finducuivre.info/minitel-s63-amarys-terminaux-loues-facture/*](https://finducuivre.info/minitel-s63-amarys-terminaux-loues-facture/)